



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Du 06 JUIN 2020 - 10H00 à CAZILHAC

Présents :

AGONES : TRICOU Patrick.

BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude.

CAZILHAC : COMPAN Pierre, ROUVIERE Christian, SERVIER-CANAC Magali.

GANGES : CANARD Bruno, CAUMON Bernard, CHANTON Bruno, FINO Sophie, FRATISSIER Michel, HOST Benoît, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel, VIGNAL Marinège.

GORNIES : POVREAU Joël

LAROQUE : AGRANIER Mary-José, CARRIERE Michel, CIRIBINO Pierrick, TRICOU Julien.

MONTOULIEU : CHAFIOL Guilhem.

MOULES ET BAUCELS : CELERIER Daniel, MOLIERES Jean-Marie

ST BAUZILLE DE PUTOIS : ALLE Oscar, BURDIN Jean, MOTARD Anne-Marie, THEROND Elisabeth.

ST JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas.

ST MARTIAL : JUTTEAU Françoise.

ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc.

SUMENE : CASTANIER Pascale, GEORGES Coralie, LUCAS Lambert.

Monsieur Jacques RIGAUD, Président de la communauté de communes ouvre la séance et déclare les nouveaux conseillers communautaires installés dans leurs fonctions.

Il cède ensuite sa place au doyen de l'assemblée qui est Monsieur Michel Carrière.

Monsieur Michel CARRIERE procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard CAUMON est désigné secrétaire de séance.

Sont également désignés deux assesseurs pour le déroulement de l'élection du Président et des Vice-présidents. Il s'agit de Messieurs Pierre COMPAN et Pierrick CIRIBINO.

Ordre du jour n°01 : Election du Président

Monsieur Jean-Claude Rodriguez demande à prendre la parole avant de commencer cet ordre du jour.

Il donne lecture du texte suivant :

« La Loi engagement et proximité vise à revaloriser la commune et la remettre au cœur de la démocratie, cela fait maintenant le 3^{ème} mandat que j'effectue, donc la troisième élection du Président et Vice-Président à la Communauté des Communes.

Vous connaissez tous, la procédure pour élire le Maire et Adjointes dans les communes. La tête de liste est connue, les Adjointes aussi, donc pas de surprise lors de l'élection du Maire et des Adjointes. Tous les conseillers sont informés avant cette élection.

A la Communauté des Communes c'est le silence total. On se doute de qui va être candidat à la Présidence, ça s'arrête là.

Je pose la question sans animosité. Ne pourrait-on pas faire une réunion préparatoire afin de connaître d'abord, les nouveaux délégués, de discuter des postes de responsabilité pour savoir qui est intéressé, et dans quel domaine, je suis sûr que cela se passera bien, plutôt que d'apprendre tel le seigneur d'une époque périmée les heureux nommés. Rassurez-vous je n'ai rien contre eux c'est sur la forme.

Nous petite commune de Brissac, ma 1^{ère} Adjointe Françoise COPIN, 1^{er} mandat est intéressée par la finance, le tourisme. Je suis sûr qu'elle se dépenserait sans compter dans l'intérêt communautaire.

D'après les rumeurs, mais dans peu de temps on va être fixé. Monsieur le Maire de Montoulieu Guilhem CHAFFIOL n'aurait pas de Vice-Présidence qu'il détenait avant son éviction pour une raison purement politique.

Cela augure mal le début de cette nouvelle mandature. Sans oublier les pressions que j'ai subi lorsque je lui ai apporté mon soutien : « Je te conseille de te calmer, n'oublie pas que tu as plusieurs dossiers au Département ».

L'Omerta c'est terminé, je rappelle que j'ai voté 90 % des délibérations, que je soutiens les projets de la Communauté des Communes, mais que l'on doit réagir lorsque des injustices sont omises.

Je termine en disant qu'il n'est pas trop tard afin que nous travaillions tous ensemble dans un esprit de fraternité bien sûr dans l'intérêt communautaire. »

Monsieur Chafiol fait part de son incompréhension qu'il n'y ait pas de présentation des candidats avant l'élection car contrairement aux élections municipales, au conseil communautaire on ne sait pas qui va se présenter et les tractations se font en dehors de l'assemblée. Il fait part de son appel à Monsieur Fratissier qui l'a informé que tout était bouclé.

Son objectif était de partir sur de nouvelles bases alors qu'il avait été démis de ses fonctions sur une prise de position relative à l'abandon du Pays et il lui semble légitime et conciliateur de retrouver une vice-présidence.

Monsieur Fratissier lui a répondu qu'il ne lui faisait pas confiance. Il dit à l'assemblée que le débat démocratique ne se fait sur la confiance mais sur la certitude de pouvoir exprimer un avis différent sans être mis hors jeu. De son côté il n'a pas non plus confiance mais il veut que le territoire avance et rappelle qu'il s'agit d'un territoire naturel attractif, surtout au sortir de la crise sanitaire, qui dispose d'un grand potentiel de développement grâce aux métropoles qui l'entourent.

Monsieur Carrière fait appel aux candidatures pour la fonction de Président de la communauté de communes.

Deux candidats se manifestent : Messieurs Guilhem CHAFIOL et Michel FRATISSIER ;

Les deux candidats se présentent succinctement et font état, à la demande de Madame Anne-Marie MOTARD, de leurs projets et de l'articulation qu'ils souhaitent mettre en place avec les autres collectivités.

Monsieur Carrière fait procéder aux opérations de vote et les élus sont appelés un à un pour voter.

Il y a 32 votants et 32 enveloppes sont trouvées dans l'urne.

Les résultats sont les suivants :

Monsieur Guilhem CHAFIOL : 7 voix

Monsieur Michel FRATISSIER : 23 voix

Bulletins blancs : 2

Monsieur Michel FRATISSIER est proclamé Président de la communauté de communes.

Monsieur Michel CARRIERE lui cède la présidence.

Ordre du jour n°02 : Fixation du nombre de vice-présidents

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président propose de désigner 9 vice-présidents si les deux tiers des conseillers acceptent cette proposition.

Monsieur Chafiol fait remarquer que tout en étant favorable à cette proposition, il s'agit d'une charge financière supplémentaire pour la communauté de communes et qu'il y a nécessité que les 9 vice-présidences soient réparties sur des communes différentes.

Après le vote de l'assemblée, le conseil décide à l'unanimité de fixer le nombre de vice-présidents à 9.

Ordre du jour n°03 : Election des vice-présidents

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'un scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Madame Servier-Canac demande que les candidats se présentent avant de passer au vote.
Proposition acceptée.

Il est ensuite procédé à l'élection des vice-présidents. Il y a 32 votants et à chaque élection il y a eu 32 bulletins dans l'urne.

Résultats des scrutins :

1^{er} vice-président :

Madame Françoise JUTTEAU : 31 voix

Blancs : 1

Madame Françoise JUTTEAU est proclamée 1^{ère} vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et de la ruralité.

2^{ème} vice-président :

Monsieur Daniel CELERIER : 28 voix

Blancs : 4

Monsieur Daniel CELERIER est proclamé 2^{ème} vice-président en charge des finances.

3^{ème} vice-président :

Monsieur Lambert LUCAS : 28 voix

Blancs : 4

Monsieur Lambert LUCAS est proclamé 3^{ème} vice-président en charge du développement économique.

4^{ème} vice-président :

Monsieur Julien TRICOU : 26 voix

Nuls : 3

Blancs : 3

Monsieur Julien TRICOU est proclamé 4^{ème} vice-président en charge du tourisme.

5^{ème} vice-président :

Monsieur Lucas FAIDHERBE : 30 voix

Blancs : 2

Monsieur Lucas FAIDHERBE est proclamé 5^{ème} vice-président en charge du développement durable.

6^{ème} vice-président :

Monsieur Pierre COMPAN : 28 voix

Blancs : 4

Monsieur Pierre COMPAN est proclamé 6^{ème} vice-président en charge de la collecte et du traitement des déchets.

7^{ème} vice-président :

Monsieur BURDIN Jean : 28 voix

Blancs : 4

Monsieur Jean BURDIN est proclamé 7^{ème} vice-président en charge de la culture (Théâtre, cinéma et spectacle vivant).

8^{ème} vice-président :

Monsieur Bernard CAUMON : 27 voix

Blancs : 5

Monsieur Bernard CAUMON est proclamé 8^{ème} vice-président en charge des travaux et du logement.

L'élection du 9^{ème} vice-président est ajournée et reportée au prochain conseil communautaire.

Ordre du jour n°04 : Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant la crise sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID-19

Conformément au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Le Président propose d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît de travail en présentiel pendant le temps de confinement lié à la crise sanitaire, soit du 17 mars au 10 mai.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1 000 euros.

Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de juin 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Le Conseil de communauté décide à l'unanimité de créer cette prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire du coronavirus et d'inscrire une enveloppe de 14 000 € au budget 2020.

Madame Servier-Canac demande la parole. Elle constate et regrette que la parité n'est pas respectée au sein des vice-présidences et le déplore. Elle souligne à l'assemblée que la compétence n'est pas une question de sexe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 12 heures 50.